

Prospectus simplifié

EXPANSIA est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue.

Si vous revendez vos parts avant l'échéance du 19 avril 2016*, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A - STATUTAIRE

PRÉSENTATION SUCCINCTE

Dénomination	EXPANSIA
Code ISIN	FR0010832485
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Société de gestion	Amundi
Gestionnaire financier par délégation	Amundi Investment Solutions
Gestionnaire comptable par délégation	CACEIS Fastnet
Durée de la formule	6 ans et 19 jours
Dépositaire et gestionnaire du passif	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	MAZARS
Commercialisateurs	Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole proposant cette offre. La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification : Fonds à formule.

Garantie : le capital investi est garanti**.

OPCVM d'OPCVM : EXPANSIA (le "Fonds") pourra exposer jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

Objectif de gestion : l'objectif du Fonds est de permettre aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale de bénéficier à horizon 6 ans, le 19 avril 2016*, de la garantie du capital ⁽¹⁾
 • d'une participation de 100 % à la Performance d'un Panier ⁽²⁾ de 25 actions, la performance de chacune des actions étant plafonnée à 40 % dans le calcul de la Performance du Panier, soit une performance maximum de la formule de 40 % (rendement annuel maximum de 5,72 % ⁽³⁾).

Le Panier ⁽²⁾ est équilibré et composé des 25 entreprises du CAC 40 ayant le 8 janvier 2010 les plus fortes pondérations dans l'indice.

Économie de l'OPCVM : en contrepartie du renoncement à la perception des dividendes attachés aux actions composant le Panier et d'un plafonnement de la performance à 40 %, l'investisseur ⁽⁴⁾ bénéficie à l'échéance de la garantie de 100 % de la Valeur Liquidative établie le 31 mars 2010 (hors commission de souscription) et peut bénéficier d'une participation de 100 % à la hausse du Panier d'actions à horizon 6 ans.

Avantages et risques

Avantages de la formule pour l'investisseur ⁽⁴⁾	Inconvénients de la formule pour l'investisseur ⁽⁴⁾
<ul style="list-style-type: none"> - L'investisseur bénéficie à l'échéance de la formule de la garantie intégrale de la Valeur Liquidative Initiale (hors commission de souscription). - À l'échéance de 6 ans, l'investisseur bénéficiera d'une participation de 100 % à la Performance du Panier. La performance de chacune des actions du Panier étant plafonnée à 40 % dans le calcul de la Performance du Panier, la performance maximum de la formule est de 40 % soit un rendement annuel maximum de 5,72 % ⁽³⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative établie le 31 mars 2010 et doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la formule. - Le gain de l'investisseur à l'échéance est plafonné à 40 %, la performance de chacune des actions étant plafonnée à 40 % dans le calcul de la Performance du Panier. L'investisseur ne profitera donc pas intégralement d'une très forte hausse (au-delà de 40 %) d'une ou plusieurs actions du Panier. - La performance de chaque action du Panier n'est pas limitée à la baisse. Ainsi, une forte baisse d'une action du Panier pourra diminuer la performance globale du Panier. - La performance du Panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions du Panier.

La formule est décrite au paragraphe Stratégie d'Investissement – Description de la formule

Indices de référence

La performance du Fonds n'est liée par la formule à celle du Panier d'actions (décrit au paragraphe "Stratégie d'investissement") qu'à la date d'échéance de la formule, le 19 avril 2016*.

En effet, en raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative pendant la durée de vie de la formule peut être différente de celle du Panier d'actions.

Les investisseurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque qui sont détaillés ci-dessous.

⁽¹⁾ Investi sur la Valeur Liquidative Initiale, hors commission de souscription.

⁽²⁾ Définition précise au paragraphe "Stratégie d'investissement - Description de la Formule".

⁽³⁾ Rendement annuel obtenu sur la période du 31 mars 2010 au 19 avril 2016.

⁽⁴⁾ Ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

** Capital investi sur la valeur liquidative établie le 31 mars 2010, hors commission de souscription (la "Valeur Liquidative Initiale"), pour les investisseurs conservant leurs parts jusqu'au 19 avril 2016.

Stratégie d'investissement

Description de la formule

La Valeur Liquidative Initiale est définie comme la valeur liquidative établie le 31 mars 2010, hors commission de souscription.

La formule détermine la valeur liquidative établie le 19 avril 2016* (la Valeur Liquidative Finale) en fonction de la valeur liquidative établie le 31 mars 2010 (la Valeur Liquidative Initiale) et de l'évolution d'un panier d'actions, dans les conditions définies ci-dessous.

La Valeur Liquidative Finale sera égale à 100 % de la Valeur Liquidative Initiale, majorée de 100 % de la Performance du Panier.

Modalités de calcul de la Performance du Panier

- Calcul de la Performance Retenue de chaque action du Panier.

La Performance de chaque action du Panier est égale à : (Valeur Finale - Valeur Initiale) / Valeur Initiale.

- La Valeur Initiale d'une action du Panier correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action sur sa Bourse relevés aux dates suivantes : 1^{er} avril 2010, 6 avril 2010, 7 avril 2010, 8 avril 2010, 9 avril 2010, 12 avril 2010, 13 avril 2010, 14 avril 2010, 15 avril 2010 et 16 avril 2010.

- La Valeur Finale d'une action du Panier correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action sur sa Bourse relevés aux dates suivantes : 4 mars 2016, 7 mars 2016, 8 mars 2016, 9 mars 2016, 10 mars 2016, 11 mars 2016, 14 mars 2016, 15 mars 2016, 16 mars 2016, 17 mars 2016, 18 mars 2016, 21 mars 2016, 22 mars 2016, 23 mars 2016, 24 mars 2016, 29 mars 2016, 30 mars 2016, 31 mars 2016, 1^{er} avril 2016 et 4 avril 2016.

La Performance Retenue de chaque action du Panier est égale à sa Performance si celle-ci est inférieure à + 40 %, sinon elle est égale à + 40 %.

Les calculs de la Valeur Initiale et de la Valeur Finale de chaque action du Panier sont arrondis à la quatrième décimale. Si la cinquième décimale est supérieure ou égale à 5, la quatrième décimale sera arrondie par excès, sinon par défaut.

- Calcul de la Performance du Panier

La Performance du Panier est égale à la moyenne arithmétique des 25 Performances Retenues des actions du Panier. Si cette moyenne est négative, la Performance du Panier sera considérée comme nulle. Du fait du plafonnement de la Performance Retenue de chaque action à + 40 %, la Performance du Panier maximum est par construction de 40 %.

Le Panier

La Performance est liée à l'évolution d'un panier équilibré composé de 25 actions du CAC 40 ayant les plus fortes pondérations dans l'indice décrites dans le tableau ci-dessous (le "Panier").

Modalités de sélection des actions du Panier : les 25 actions retenues dans le Panier sont les plus fortes pondérations de l'indice CAC 40 à la date du 8 janvier 2010.

Nom Action	Code Reuters	Secteur
TOTAL	TOTEPAF	Pétrole et gaz
SANOFI AVENTIS	SASY.PA	Santé
BNP PARIBAS	BNPP.PA	Banques
GDF SUEZ	GSZ.PA	Services aux collectivités
FRANCE TELECOM	FTE.PA	Télécommunications
SOCIETE GENERALE	SOGN.PA	Banques
AXA	AXAF.PA	Assurance
ARCELOR MITTAL	ISPA.AS	Matières premières
VIVENDI	VIV.PA	Services aux consommateurs
DANONE	DANO.PA	Biens de consommation
AIR LIQUIDE	AIRP.PA	Chimie
CARREFOUR	CARR.PA	Services aux consommateurs
LVMH	LVMH.PA	Biens de consommation
L'OREAL	OREP.PA	Biens de consommation
SCHNEIDER ELECTRIC	SCHN.PA	Biens et services industriels
VINCI	SGEF.PA	Bâtiments et matériaux de construction
SAINT GOBAIN	SGOB.PA	Bâtiments et matériaux de construction
UNIBAIL-RODAMCO SE	UNBR.PA	Immobilier
PERNOD RICARD	PERP.PA	Biens de consommation
CRÉDIT AGRICOLE SA	CAGR.PA	Banques
LAFARGE	LAFP.PA	Bâtiments et matériaux de construction
EDF	EDF.PA	Services aux collectivités
ALSTOM	ALSO.PA	Biens et services industriels
BOUYGUES	BOUY.PA	Bâtiments et matériaux de construction
VEOLIA ENVIRONNEMENT	VIE.PA	Services aux collectivités

Les événements liés à la composition du Panier et aux dérèglements de marché sont indiqués dans la Note Détaillée du Fonds.

Pour plus de détails sur les actions composant le Panier et les définitions et règles applicables à la formule se reporter à la rubrique – Stratégie d'investissement – Description de la formule de la Note Détaillée.

Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

Les anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule à horizon 6 ans correspondent à une hausse de chaque action du Panier par rapport à sa Valeur Initiale à horizon 6 ans.

Exemples de calcul de la Performance Retenue d'une action du Panier

Action I			
Date	Cours	Date	Cours
01/04/2010	50,02	12/04/2010	51,20
06/04/2010	50,25	13/04/2010	50,90
07/04/2010	50,75	14/04/2010	50,30
08/04/2010	50,40	15/04/2010	50,50
09/04/2010	51,00	16/04/2010	50,68
		Valeur Initiale	50,60
04/03/2016	75,00	18/03/2016	76,10
07/03/2016	75,20	21/03/2016	76,50
08/03/2016	75,30	22/03/2016	76,80
09/03/2016	75,10	23/03/2016	77,00
10/03/2016	75,40	24/03/2016	77,40
11/03/2016	75,50	29/03/2016	77,10
14/03/2016	75,60	30/03/2016	77,30
15/03/2016	75,70	31/03/2016	77,50
16/03/2016	75,80	01/04/2016	77,40
17/03/2016	76,00	04/04/2016	77,20
		Valeur Finale	76,25
Performance de l'Action I			+ 50,68 %
Performance Retenue de l'Action I (plafonnée à 40 %)			+ 40 %

Calcul de la Valeur Initiale de l'Action I :

Valeur Initiale de l'Action I = $1 / 10 \times (50,02 + 50,25 + 50,75 + 50,40 + 51 + 51,20 + 50,90 + 50,30 + 50,50 + 50,68) = 50,60$

Calcul de la Valeur Finale de l'Action I :

Valeur Finale de l'Action I = $1 / 20 \times (75 + 75,20 + 75,30 + 75,10 + 75,40 + 75,50 + 75,60 + 75,70 + 75,80 + 76 + 76,10 + 76,50 + 76,80 + 77 + 77,40 + 77,10 + 77,30 + 77,50 + 77,40 + 77,20) = 76,25$

Calcul de la Performance de l'Action I :

Performance réalisée de l'Action I = $76,25 - 50,60 / 50,60 = + 50,68 \%$

Cette performance est supérieure à 40 %, la Performance Retenue de l'Action I est donc de 40 %.

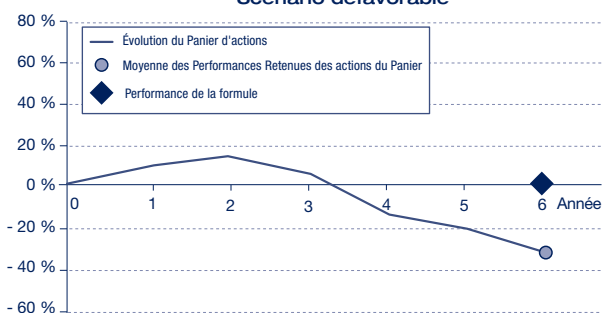
Exemple de calcul de la Performance du Panier

Panier d'actions	Performance réalisée par chaque action du Panier	Performance de chaque action	Performance Retenue de chaque action (plafond à 40 %)	
Action 1	Les performances réalisées par les actions 1 à 10 sont supérieures au plafond de 40 %	45 %	40 %	
Action 2		48 %	40 %	
...		
Action 9		52 %	40 %	
Action 10		42 %	40 %	
Action 11		Les performances réalisées par les actions 11 à 20 sont positives mais inférieures à 40 %	32 %	32 %
Action 12			22 %	22 %
Action 13			3 %	3 %
...		
Action 19			4 %	4 %
Action 20	34 %		34 %	
Action 21	Les performances réalisées par les actions 21 à 25 sont négatives		- 3 %	- 3 %
Action 22			- 15 %	- 15 %
Action 23			- 5 %	- 5 %
Action 24			- 30 %	- 30 %
Action 25		- 7 %	- 7 %	
Performance du Panier (= moyenne des Performances Retenues pour les 25 actions)			+ 20 %	

Scénarios

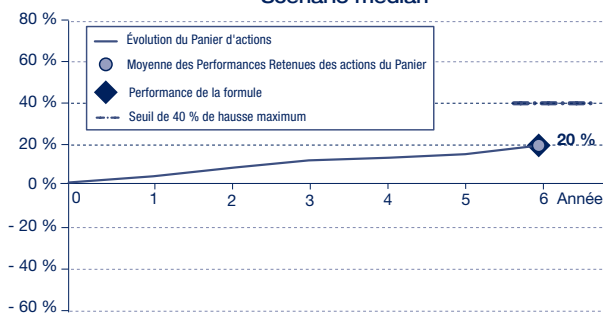
	Performance du Panier d'actions	Moyenne des 25 Performances Retenues des actions du Panier	Performance du Panier	100 % de la Performance du Panier	Valeur Liquidative Finale ⁽³⁾	Rendement annuel de la formule ⁽³⁾	Taux sans risque ⁽⁴⁾
Cas n°1 : exemple défavorable, marché baissier	- 30 %	- 30 %	0 %	0 %	100 €	0 %	3,01 %
Cas n°2 : exemple médian, marché haussier	20 %	20 %	20 %	20 %	120 €	3,06 %	
Cas n°3 : exemple favorable, marché haussier	50 %	40 %	40 %	40 %	140 €	5,72 %	

Scénario défavorable



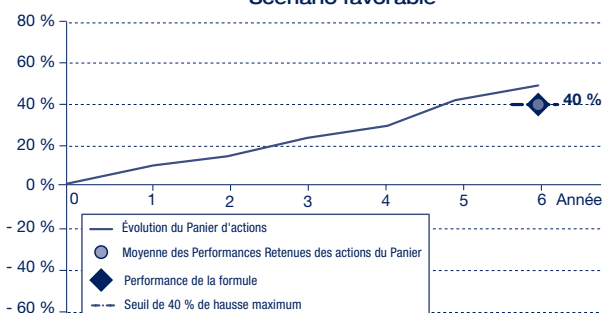
Ce scénario correspond à une hypothèse dans laquelle la plupart des actions du Panier sont en baisse à horizon 6 ans. La moyenne des 25 Performances Retenues des actions du Panier est de - 30 %. La Performance du Panier est donc considérée comme nulle. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale bénéficie à l'échéance de la formule d'une Valeur Liquidative Finale (établie le 19 avril 2016*) égale à 100 % de la Valeur Liquidative Initiale. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, serait donc ici de 100 €.

Scénario médian



Ce scénario correspond à une hypothèse dans laquelle la majorité des actions du Panier sont en légère hausse à horizon 6 ans. La Performance du Panier est de 20 %. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale bénéficie à l'échéance de la formule d'une Valeur Liquidative Finale (établie le 19 avril 2016*) égale à 100 % de la Valeur Liquidative Initiale augmentée de la Performance du Panier, soit 20 %. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, serait donc ici de 120 €, soit un rendement annuel de 3,06 %.

Scénario favorable



Ce scénario correspond à une hypothèse dans laquelle les actions du Panier sont en hausse à horizon 6 ans ; la performance du Panier d'actions est de 50 %. La moyenne des 25 Performances Retenues des actions du Panier est positive. La Performance du Panier s'élève à 40 %. L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale bénéficie à l'échéance de la formule d'une Valeur Liquidative Finale (établie le 19 avril 2016*) égale à 100 % de la Valeur Liquidative Initiale augmentée de la Performance du Panier, soit 40 %. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, serait donc ici de 140 €, soit un rendement annuel de 5,72 %.

⁽³⁾ Rendement annuel obtenu sur la période du 31 mars 2010 au 19 avril 2016.

⁽³⁾ Pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors commission de souscription).

⁽⁴⁾ Rendement annuel de l'OAT zéro-coupon de maturité 25 avril 2016, constaté le 20 octobre 2009.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer des rendements fictifs, calculés en déclenchant la formule de ce fonds à des dates de lancement passées. Elles permettent de visualiser le comportement a posteriori de la formule lors des phases de marchés traversées lors de la simulation. Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, de même que les performances.

Les rendements affichés dans le graphique ci-dessous sont présentés en fonction de la date d'échéance de la formule.

Le rendement annualisé du Panier présenté dans le graphique ci-après tient compte du réinvestissement des dividendes détachés par les actions composant le Panier tandis que le rendement annualisé de la formule est calculé à partir des actions hors dividendes.

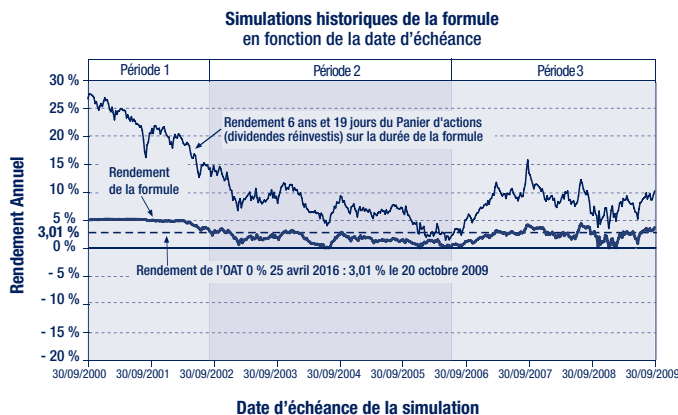
Pour les besoins des simulations, les actions du Panier qui n'existaient pas à certaines périodes des simulations ont été remplacées par l'indice CAC 40. Ainsi, cet indice a été utilisé en remplacement pour :

- L'action BNP Paribas jusqu'au 15 octobre 1993
- L'action GDF Suez jusqu'au 1^{er} juillet 2005
- L'action France Telecom jusqu'au 10 juillet 1997
- L'action Arcelor Mittal jusqu'au 1^{er} août 1997
- L'action Vinci jusqu'au 14 avril 1989
- L'action Crédit Agricole S.A. jusqu'au 7 décembre 2001
- L'action EDF jusqu'au 11 novembre 2005
- L'action Alstom jusqu'au 12 juin 1998
- L'action Véolia jusqu'au 14 juillet 2000

Période 1 : dans un contexte de performances élevées du panier d'actions, la formule donne des performances élevées, supérieures au taux sans risque, mais inférieures à celles du panier d'actions du fait du plafonnement de la performance de chaque action du Panier à 40 %.

Période 2 : dans un contexte de retournement de marché, les rendements de la formule se dégradent et sont inférieurs au taux sans risque. Les rendements de la formule sont inférieurs à ceux du panier d'actions en raison du plafonnement de la performance des actions.

Période 3 : dans un contexte de reprise du marché, les performances des actions du panier ne sont pas suffisantes et les rendements de la formule restent souvent inférieurs au taux sans risque du fait du plafonnement de la performance de chaque action du Panier à 40 %.



Actifs utilisés

Le Fonds détiendra au minimum 75 % de son actif en instruments éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA), de manière directe ou indirecte.

Le Fonds pourra être géré de manière indiciaire par rapport au CAC 40, au FTSEurofirst 80 ou au DJ Euro Stoxx 50.

Parallèlement, le Fonds contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à l'échéance Euro un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM est décrit dans la Note Détaillée.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque lié à sa classification

Le Fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue.

Si vous revendez vos parts avant l'échéance du 19 avril 2016*, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Entre les dates de souscriptions et d'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être décorrélée de celle du Panier d'actions. Le risque est alors non mesurable a priori. La garantie a été mise en place dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur. En cas de modification des textes, elle pourra être modifiée selon les modalités décrites à la rubrique "Garantie".

Risque lié à l'inflation

Le capital restitué ne tient pas compte de l'inflation.

Risque du marché action

La formule dépend de l'évolution d'un panier d'actions entrant dans la composition du CAC 40 le 8 janvier 2010 ; le porteur du Fonds est donc exposé aux marchés actions français sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées. Toutefois, la formule étant garantie à l'échéance, le porteur ne subira pas de perte en capital.

Risques en cas de sortie anticipée

Risque en capital

En cas de demande de rachat anticipé de ses parts du fonds avant l'échéance (et donc avant la mise en jeu de la garantie), le porteur s'expose à un risque en capital non mesurable.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de crédit et de contrepartie

Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change (résiduel)

Ce risque est couvert ; toutefois, le Fonds pourra présenter temporairement un risque de change résiduel, en raison des délais de mise en place de la couverture.

Garantie

La société Segespar Finance garantit au Fonds, pour les seules parts souscrites sur la Valeur Liquidative Initiale et rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, que la Valeur Liquidative Finale sera égale à la valeur déterminée par application de la formule décrite à la rubrique Stratégie d'investissement – Description de la formule –.

Par ailleurs, Segespar Finance garantit que les valeurs liquidatives calculées entre la Valeur Liquidative Finale et la transformation du Fonds seront au moins égales à la Valeur Liquidative Finale.

La garantie de Segespar Finance n'est plus accordée :

- pour les souscriptions centralisées après le 31 mars 2010 à 12 heures,
- pour les rachats centralisés avant le 19 avril 2016* à 12 heures.

L'ensemble des parts rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, même celles souscrites sur d'autres valeurs liquidatives que la Valeur Liquidative Initiale, bénéficiera de l'éventuelle majoration de la valeur liquidative résultant du versement par Segespar Finance des sommes dues au titre de la garantie décrite ci-dessus.

En cas de mise en œuvre de sa garantie, Segespar Finance versera au Fonds, sur demande d'Amundi, les sommes dues à ce titre.

Cette garantie est donnée compte tenu des textes législatifs et réglementaires en vigueur au 31 mars 2010. En cas de changement desdits textes emportant création de nouvelles obligations pour le Fonds et notamment une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, Segespar Finance pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de ces nouvelles obligations. Dans ce cas, les porteurs du Fonds en seront informés par la société de gestion. Toute modification de la garantie est soumise à l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative peut être inférieure à la Valeur Liquidative Finale. En raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être différente de celle du panier d'actions.

Échéance de la formule

À l'échéance de la formule, la société de gestion pourra faire le choix, soit de dissoudre le Fonds, soit de changer la classification du Fonds en une autre classification, soit de proposer aux porteurs une nouvelle garantie. Les porteurs du Fonds seront préalablement avisés de l'option retenue par la société de gestion, le cas échéant, après agrément de l'AMF.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : tous souscripteurs.

Ce fonds est destiné à un investisseur souhaitant s'exposer au marché actions français (représenté par un panier d'actions) tout en bénéficiant d'une garantie à 100 % de son capital investi (hors commission de souscription).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 6 ans et 19 jours mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

	Taux	Assiette
Commission de souscription		
1/ Pour les souscriptions centralisées jusqu'au 31 mars 2010 à 12 heures - Commission de souscription non acquise à l'OPCVM - Commission de souscription non acquise à l'OPCVM pour les souscriptions effectuées par arbitrage avec le FCP Atout Monétaire PEA, Relais Monélia (ex Atout Monélia), Relais PEA Monélia (ex Atout PEA Monélia) et Atout Mone Opportunité - Commission de souscription acquise à l'OPCVM	2,5 % maximum 2 % maximum	Valeur liquidative x Nombre de parts
2/ Pour les souscriptions centralisées après le 31 mars 2010 à 12 heures - Commission de souscription non acquise à l'OPCVM - Commission de souscription acquise à l'OPCVM	3 % maximum 1 %	
Commission de rachat		
1/ Pour les rachats centralisés jusqu'au 31 mars 2010 à 12 heures et pour les rachats effectués sur la base de la Valeur Liquidative Finale ou postérieurement - Commission de rachat acquise et non acquise	Néant	
2/ Pour les rachats effectués sur la dernière valeur liquidative* des mois de février, mai, août et novembre de chaque année civile (de mai 2010 à février 2016) - Commission de rachat non acquise à l'OPCVM - Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant 1 %	Valeur liquidative x Nombre de parts
3/ pour les rachats centralisés à d'autres dates (autres valeurs liquidatives) - Commission de rachat non acquise à l'OPCVM - Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant 3 %	

Cas d'exonération :

- Amundi et Amundi Group sont exonérés de la commission de souscription pendant la période de commercialisation du Fonds,
- En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).	Actif net	2,50 % TTC l'an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement : - perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction/opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 € TTC selon la place
- perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments.	Prélèvement sur chaque transaction/opération	Montant maximum de 1 € par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10 % selon les instruments (titres, change,...)

L'ensemble des frais et commissions pouvant être facturés au Fonds figure dans la note détaillée.

Mise en concurrence des contreparties

Une mise en concurrence se fait par interrogation d'au moins trois contreparties sur la base d'un document uniforme. Les réponses finales des contreparties sont confirmées par mail.

À prestation égale, l'opération est réalisée avec le(s) mieux disant(s), sauf si des limites d'engagement imposent de traiter avec plusieurs contreparties.

Dans la mesure du possible, afin de faciliter les contrôles, deux opérations similaires avec deux contreparties différentes seront réalisées.

Régime fiscal

Le Fonds est éligible au PEA.

Avertissement

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Possibilité d'arrêter les souscriptions

La société de gestion pourra refuser les demandes de souscription, le jour suivant celui où le nombre de parts en circulation dépassera 3 500 000 parts.

Établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats

Agences des Caisses régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, Amundi et CACEIS Bank.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Caractéristiques des parts :

Montant de la valeur liquidative d'origine : 100 euros, le jour de la création.

Montant minimum de la première souscription : 1 part.

Montant minimum des souscriptions ultérieures : un millième de part.

Les souscriptions et les rachats s'effectuent par millièmes de part au-delà des minima de souscription.

Devise de libellé des parts : euro.

Date et périodicité d'établissement et de calcul de la valeur liquidative

Hebdomadaire. La valeur liquidative est établie chaque mardi ou la veille ouvrée en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France (J). Une valeur liquidative supplémentaire sera établie le 31 mars 2010.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès d'Amundi, sur son site internet (www.ca-sicavetfcp.fr).

Date de clôture de l'exercice comptable : dernière valeur liquidative du mois de mai.

Date de clôture du premier exercice comptable : dernière valeur liquidative du mois de mai 2011.

Affectation des résultats : les revenus du Fonds sont capitalisés.

Date de création : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 8 janvier 2010. Il a été créé le 19 janvier 2010.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi – Service Relations Caisses Régionales – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, sur le site internet du Groupe Crédit Agricole (www.credit-agricole.fr), sur lequel figurent les adresses de l'ensemble des Caisses Régionales, et auprès d'Amundi (www.ca-sicavetfcp.fr).

Date de publication du prospectus : 19/01/2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Le Fonds, nouvellement créé, ne dispose pas encore de statistiques (performance, frais de fonctionnement et de gestion, ...).